



Vol. 2, No. 11, May 22, 2009

Colleagues:

We have made significant progress since the beginning of the month. We have retained new counsel. We have raised our profile and persuasively advanced our case for fair compensation before elected officials in both the House of Commons and Senate. And most importantly, we have thus far managed to preserve our scheduled timeline for arbitration in June. There is still much more work to be done before then. Here is a summary of what your association has recently accomplished, and what lies ahead in the coming weeks.

James Hayes: AJC's new nominee on the arbitration board

It is with a great sense of anticipation and confidence that we present James Hayes, founding partner of the law firm Cavalluzzo Hayes Shilton McIntyre & Cornish LLP, as the AJC's new nominee on the arbitration board. Mr. Hayes replaces Chris Paliare, who withdrew from the board on consensual terms with the AJC.

Mr Hayes is a labour law specialist, and past Chair of the Labour Law Section of the Canadian Bar Association. He was chief negotiator for the Ontario Crown Attorneys' Association during its last round of bargaining, in which he was instrumental in acquiring a very successful outcome for its members. Mr. Hayes also advises physician associations and has participated as a nominee at a number of arbitration

Vol. 2, No. 11, 22 mai 2009

Chers collègues,

Nous avons réalisé d'importants progrès depuis le début du mois. Nous avons, par exemple, retenu les services d'un nouvel avocat. Nous sommes devenus plus visibles et avons fait avancer notre cause de manière convaincante devant les élus de la Chambre des communes et les membres du Sénat en vue d'obtenir une rémunération juste. Surtout, nous avons jusqu'à présent réussi à conserver le calendrier de l'arbitrage du mois de juin. Il reste encore beaucoup de travail à faire d'ici là. Voici un résumé des dernières réalisations de votre association et de ce que nous comptons réaliser au cours des semaines à venir.

James Hayes : le nouveau représentant de l'AJJ au conseil d'arbitrage

C'est avec beaucoup de plaisir anticipé et de confiance que nous présentons James Hayes, associé fondateur de Cavalluzzo Hayes Shilton McIntyre & Cornish LLP, à titre de nouveau représentant de l'AJJ au conseil d'arbitrage. M. Hayes remplace Chris Paliare, qui a tiré sa révérence du conseil d'un commun d'accord avec l'AJJ.

Spécialiste agréé du droit du travail, M. Hayes a déjà été président de la section Droit du travail de l'Association du Barreau canadien. Il a agi à titre de négociateur en chef pour l'Ontario Crown Attorneys' Association durant la dernière ronde de négociations de cette dernière, où il a joué un rôle prépondérant

boards in Nova Scotia on behalf of crown attorneys, hospital workers, police officers, and firefighters. What truly distinguishes Mr Hayes from the rest of the field is his experience as a successful union nominee for government lawyers. Mr. Hayes will be a formidable nominee for the AJC. (For more information, [link to Mr Hayes' profile](#)).

AJC to seek compensation beyond the scheduled caps under Expenditure Restraint Act

The Governing Council recently voted by a decisive majority to advance in arbitration the position that the "Toronto differential" paid to counsel who work at the Ontario Regional Office constitutes "additional remuneration", within the meaning of s.2 of the Expenditure Restraint Act (ERA). If successful on this issue, it would permit the arbitrator to award compensatory relief beyond the salary caps referred to in section 16 of the ERA, which apply only to "rates of pay". It offers members the opportunity to seek "additional remuneration" equivalent to the differential paid to our colleagues in Toronto without depriving the latter of the benefit of any arguments in favour of a salary increase that were not otherwise already circumscribed by the ERA. We have been advised by our counsel that we can advance the position credibly, succinctly and without any significant delay.

AJC to meet with Treasury Board this week

The Negotiating Team, together with our counsel, Dougald Brown, met this week with Treasury Board representatives. This was a focused one-day session aimed at resolving non-monetary working conditions over which we may not be that far apart. Some progress was made and we expect to continue our dialogue with Treasury Board in the days before the arbitration hearing.

There is also the other matter of AJC's outstanding proposal that TBS grant our members an interim monetary award of 2.5, 2.3, 1.5, 1.5, 1.5 percent between 2006 and 2011, which is equivalent to their final offer before we proceeded to arbitration (and coincidentally what the ERA caps as the scheduled increases to rates of pay). This proposal was made without prejudice to our advancing the

dans l'atteinte d'un résultat très avantageux pour les membres. M. Hayes conseille également des associations de médecins et a siégé à plusieurs conseils d'arbitrage de la Nouvelle-Écosse en tant que représentant d'avocats de la Couronne, de travailleurs hospitaliers, d'agents de police et de pompiers. Mais ce qui distingue véritablement M. Hayes, c'est son expérience en tant qu'arbitre syndical des avocats du gouvernement. M. Hayes fera un excellent représentant de l'AJJ au sein du conseil d'arbitrage. (Pour de plus amples renseignements, [consulter le profil de M. Hayes.](#))

L'AJJ cherchera à obtenir une rémunération supérieure aux augmentations prévues par la Loi sur le contrôle des dépenses (LCD)

Le Conseil d'administration a récemment voté, par une grande majorité, pour faire valoir, dans le cadre de l'arbitrage, la position selon laquelle l'« indemnité différentielle » versée aux juristes qui travaillent au Bureau régional de l'Ontario constitue une « rémunération supplémentaire » aux termes de l'article 2 de la Loi sur le contrôle des dépenses (LCD). Si l'arbitre adopte notre position il pourrait accorder un montant compensatoire qui dépasse les plafonds salariaux établis en vertu de l'article 16 de la LCD, lesquels s'appliquent uniquement aux « taux de rémunération ».

Notre proposition vise à offrir aux membres la possibilité de demander une « rémunération supplémentaire » équivalente à l'« indemnité différentielle » versée à nos collègues de Toronto, sans priver ces derniers de l'avantage de tout autre argument en faveur d'une augmentation salariale qui n'était pas déjà circonscrit par la LCD. On nous a avisés qu'on peut présenter cet argument de façon crédible et succincte sans engendrer de retard important.

L'AJJ a rencontré le Conseil du Trésor cette semaine

L'équipe de négociation et notre avocat, Dougald Brown, ont rencontré des représentants du Conseil du Trésor cette semaine. La rencontre a pris la forme d'une séance bien ciblée d'une journée visant à régler les conditions non monétaires à l'égard desquelles nos positions respectives ne sont peut-

“differential”/“additional remuneration” interpretative arguments under the ERA at arbitration, and any forthcoming constitutional challenge to c-10 which we would reserve the right to bring before the Superior Court. Treasury Board has taken the proposal under advisement.

Beyond this week: nearing arbitration and a collective agreement

After this week, all of our energies will be focused on continued preparation for the arbitration proceeding. Our main objective is to complete the hearing on schedule, and to have an award and collective agreement in hand soon thereafter. We are closer than ever to both.

Marco Mendicino

être pas très éloignées. Nous avons fait des progrès et comptons poursuivre notre dialogue avec le Conseil du Trésor dans les jours précédant l’audience d’arbitrage.

Mentionnons également la proposition de l’AJJ, qui suggère que le SCT accorde à nos membres une indemnité financière provisoire de 2,5, 2,3, 1,5, 1,5 et 1,5 pour cent de 2006 à 2011, ce qui équivaut à la dernière offre présentée avant l’arbitrage (et qui, tout à fait par hasard, constitue ce que la LCD fixe comme plafond aux augmentations prévues des taux de rémunération). Cette proposition a été faite sans préjudice des arguments présentés dans le cadre de l’arbitrage concernant l’interprétation des termes « indemnité différentielle » et « rémunération supplémentaire » aux fins de la LCD; il en est de même pour toute contestation constitutionnelle ultérieure du projet de loi C-10 que nous pourrions invoquer devant la Cour supérieure. Le conseil du Trésor a pris la proposition en délibéré.

Après cette semaine : bientôt l’arbitrage et une convention collective

Dorénavant, nous concentrerons toutes nos énergies à la préparation continue de l’arbitrage. Notre principal objectif consistera à terminer l’audience dans les délais prévus et à disposer d’une décision arbitrale et d’une convention collective peu de temps après. Dans les deux cas, nous n’avons jamais été si près du but.

Marco Mendicino